

# PAUVRETÉ INFANTILE EN EUROPE

## L'urgence d'un défi global et multiscalaire

*Nina LE DEUNF ROCHAS*

*Sous la direction de  
Denis STOKKINK*

ÉTUDES & DOSSIERS | DÉC 24  
Affaires sociales

COMPRENDRE, RELIER ET ACCOMPAGNER POUR AGIR

**PAUVRETÉ INFANTILE**  
L'urgence d'un défi global et multiscalair

*Nina LE DEUNF ROCHAS*  
*Sous la direction de Denis STOKKINK*

# SOMMAIRE

<b>AVANT-PROPOS</b>	<b>2</b>
<b>INTRODUCTION</b>	<b>4</b>
<b>I. <i>L'engagement des pouvoirs publics</i></b>	<b>6</b>
1. Politiques et initiatives clés de l'union européenne	6
<b>II. <i>Contribution et dynamisme de la société civile</i></b>	<b>11</b>
1. des initiatives locales	11
2. Réseaux supranationaux : une solidarité transfrontalière	15
<b>III. <i>Perspectives</i></b>	<b>16</b>
1. Intégrer la voix des enfants : le droit à la participation	16
2. L'indissociable question du niveau de vie	18
<b>CONCLUSION</b>	<b>19</b>
<b>BIBLIOGRAPHIE</b>	<b>20</b>

# AVANT-PROPOS

En 2018, 23% des enfants étaient exposés au risque de pauvreté ou d'exclusion sociale<sup>1</sup>. Ce chiffre n'est jamais passé en dessous des 20% ces 15 dernières années. En Wallonie, en 2021, environ 18% des enfants (de 1 à 15 ans) vivaient dans une situation de privation<sup>2</sup>.

Ces chiffres sont édifiants. Ils ont le mérite d'exister, certes, mais ils ne sont pas acceptables pour nos sociétés modernes. La mobilisation de tous les acteurs devrait permettre de diminuer la pauvreté infantile. Cela devrait être une priorité pour nos gouvernements européens.

Nous constatons également ce que d'aucuns appellent « le cycle de la pauvreté ». Même si nous n'en faisons pas une généralité, force est de constater sur le terrain que ces cycles existent et qu'il est plus difficile pour des enfants vivant en situation de pauvreté de s'en sortir.

À notre petite échelle, nous tentons quotidiennement d'apporter notre pierre à l'édifice et de faire reculer la pauvreté infantile à Comines-Warneton.

En 2014, en tant que coordinateur de la Régie des Quartiers de Comines-Warneton, j'ai créé une plateforme locale de concertation & d'actions pour la prévention et la détection de la pauvreté infantile dans le cadre d'un appel à projets « Les Enfants d'abord » lancé par la ministre fédérale de l'intégration Sociale. Sélectionnée dès la première année, bien que le financement fût chaotique, nous avons pu développer et étoffer ce réseau local. Lorsque l'appel à projets, en 2017, ne finançait plus que les grandes villes (déjà financées par ailleurs en tant que grandes villes), et insinuant l'idée que les petites villes n'avaient qu'à se débrouiller, nous nous sommes tournés vers l'opération « Viva For Life ». Depuis 2019, nous sommes financés par ces derniers.

À ce jour, la plateforme compte une trentaine de partenaires locaux, provinciaux et régionaux actifs dans le domaine de la petite enfance à Comines-Warneton. Nous favorisons la rencontre entre ces différents acteurs locaux, nous les sensibilisons et les formons, nous soutenons les dynamiques locales et favorisons les collaborations. Nous veillons à améliorer l'accessibilité des services.

Nous accompagnons à travers l'ensemble de nos actions, une centaine de familles avec qui nous travaillons sur l'autonomie, la parentalité et au besoin la coordination de la prise en charge. Pour finir, nous œuvrons à la reconnaissance de la plateforme comme lieu de ressources et d'expertise auprès de l'administration et des élus.

En 2022, en tant que Président du Centre Public d'Action Sociale de Comines-Warneton, j'ai soutenu la création d'un atelier Miriam, financé par le Ministère fédéral de l'Intégration sociale. Cet atelier favorise le développement personnel et social des mères célibataires en situation de précarité. En combinant un accompagnement individuel à des séances de groupe, il offre un soutien complet aux mères célibataires confrontées à une multitude de défis. Le Ministère a d'ailleurs publié une étude sur les résultats positifs et impactant de ce type d'initiative.

D'après le rapport, l'accompagnement offert par MIRIAM a permis des améliorations dans tous les domaines de la vie. La satisfaction s'est nettement accrue, notamment dans les domaines du temps libre (+1,8 sur 10<sup>3</sup>) et du soutien social (+1,5 sur 10<sup>4</sup>). De plus, 73% des femmes ont signalé une amélioration générale de leur situation, soulignant ainsi l'impact positif du programme sur leur vie et leur bien-être<sup>5</sup>.

À partir de ces deux exemples concrets de terrain, nous pouvons constater la forte mobilisation du réseau local et para-local, autant associatif qu'institutionnel. Le travail en réseau(x) démontre son efficacité et sa pertinence.

---

<sup>1</sup> Cour des comptes européenne, sur la base des données d'Eurostat extraites le 20 décembre 2019

<sup>2</sup> <https://www.iweps.be/indicateur-statistique/taux-de-privation-enfants/>

<sup>3</sup> <https://www.mi-is.be/fr/themes/lutte-contre-la-pauvrete/pauvrete-et-familles/pauvrete-et-monoparentalite-miriam/resultats>

<sup>4</sup> Idem.

<sup>5</sup> <https://www.mi-is.be/fr/themes/lutte-contre-la-pauvrete/pauvrete-et-familles/pauvrete-et-monoparentalite-miriam/resultats>

Mais sans déformer notre travail, nous devons bien nous rendre à l'évidence. C'est le pouvoir politique et les différents gouvernements qui ont les cartes entre leurs mains pour endiguer cette pauvreté.

Je ne crois pas en la pauvreté zéro. Je ne crois pas à la politique des appels à projets. Je crois en une société inclusive, égalitaire qui donne à chaque citoyen-ne la possibilité de s'en sortir. Pour certain-e-s, ce sera facile et peu coûteux, pour d'autres il faudra davantage de moyens.

Parce que je suis persuadé qu'en mutualisant les forces, les moyens et les visions, nous pouvons parvenir à réduire fortement la pauvreté infantile en Europe. Les Gouvernements peuvent se reposer sur des réseaux locaux, nationaux et européens.

Parce que comme dirait l'autre : « L'Union fait la force ».

Frédéric Hallez, Président du CPAS de Comines-Warneton  
Manager associatif

# INTRODUCTION

*"Détruire la misère ! Oui, cela est possible ! Les législateurs et les gouvernants doivent y songer sans cesse, car en pareille matière, tant que le possible n'est pas fait, le devoir n'est pas rempli."*  
Victor Hugo, dans son discours à l'Assemblée nationale en 1848

L'indicateur principal utilisé au sein de l'UE pour mesurer la pauvreté infantile est le taux AROPE (*At Risk of Poverty or Social Exclusion*), qui adopte une approche globale et multidimensionnelle. En effet, l'enjeu de la pauvreté dépasse la seule question du revenu et nécessite l'utilisation d'autres indicateurs comme la privation matérielle sévère, qui mesure le manque de biens essentiels pour assurer un niveau de vie décent. Depuis 2018, les États membres (EM) de l'UE utilisent un indicateur complémentaire pour mesurer la pauvreté infantile : la déprivation spécifique des enfants. Cet indicateur repose sur l'accès à un ensemble de 17 items<sup>6</sup> jugés nécessaires pour le développement sain et équilibré des enfants en Europe (*comme vivre dans un logement adéquatement chauffé, participer à des loisirs réguliers, inviter des amis à jouer ou à manger, ...*). Un enfant est considéré comme étant en situation de déprivation s'il lui manque au moins 3 de ces 17 items. La force de cette approche holistique est de fournir une image plus complète et nuancée de la pauvreté infantile et du quotidien des enfants concernés, facilitant ainsi l'adressage des divers aspects de la privation.

Pour enrichir cette approche multidimensionnelle, une dimension intersectionnelle doit également être appliquée afin de mettre en exergue les liens entre les différentes dimensions de la pauvreté infantile et d'autres formes de discrimination. Les liens de corrélation entre la pauvreté infantile et les groupes vulnérables, tels que les chômeur-euse-s, les migrant-e-s ou les mères isolées, sont tangibles. Pour ce qui est des mères isolées, les enfants vivant avec une mère seule présentent un risque 4 fois plus élevé d'être déprivés par rapport à ceux vivant avec leur père seul<sup>7</sup>. En effet, les mères qui ont la garde (quasi) exclusive de leurs enfants cumulent diverses formes de vulnérabilité : la plupart travaillent à temps partiel, sont au chômage ou inactives, disposent de revenus plus faibles et reçoivent peu de soutien financier de la part de leur ancien partenaire. Concernant les enfants issus de minorités ethniques, le cas est également éloquent : ces derniers sont plus exposés à la pauvreté en raison de la discrimination systémique affectant l'emploi, le logement et l'accès à l'éducation. En mettant en évidence ces interconnexions, nous sommes mieux équipé-e-s pour lutter contre les inégalités et œuvrer à un avenir où chaque enfant a la possibilité de s'épanouir pleinement, quelle que soit son origine ou ses circonstances.

La pauvreté infantile génère des externalités négatives significatives, affectant aussi bien les enfants que la société dans son ensemble.

D'abord, la santé des enfants issus de milieux défavorisés est fréquemment compromise, engendrant une série de problèmes médicaux non résolus qui peuvent évoluer en maladies chroniques aux répercussions graves sur leur bien-être à long terme<sup>8</sup>. Les répercussions néfastes de la pauvreté infantile se manifestent également dans le domaine de l'éducation : les enfants vivant dans des conditions précaires font face à divers obstacles qui entravent leur réussite scolaire (*le stress, l'instabilité du logement et le manque de ressources éducatives*), limitant ainsi leurs perspectives d'accès à des emplois de qualité à l'avenir. Cette situation crée un cercle vicieux où une éducation limitée restreint les opportunités professionnelles des enfants défavorisés, les maintenant ainsi dans un "cycle de pauvreté".

Au-delà des implications individuelles, la pauvreté infantile est une lourde charge pour l'ensemble de la société. La persistance de la pauvreté entrave non seulement le potentiel de développement des individus, mais impacte aussi le bien-être global de la société. Tout cela insiste sur l'urgence de porter la lutte contre la pauvreté infantile parmi les priorités sociales et politiques, avec l'idée qu'investir dans

<sup>6</sup> Voir les 17 items : Eurostat. page 16 (2012). *Measuring material deprivation in the EU : Indicators for the whole population and child-specific indicators*.

<sup>7</sup> Chiffres provenant d'une étude sur la pauvreté infantile en Belgique. 2023. Réalisée par Anne-Catherine Guiot (LISER) et Wim Van Lancker (KULeuven), à la demande de la Fondation Roi Baudouin (2023).

<sup>8</sup> Coordination des ONG pour les droits de l'enfant (Belgique). 2009. *La pauvreté nuit gravement à la santé des enfants*.

des mesures visant à atténuer les effets sur les enfants aujourd'hui est capital pour édifier une société plus équitable et prospère demain.

Et pourtant, cet enjeu n'est que trop négligé par les médias ou par les pouvoirs publics. En atteste le constat suivant : malgré l'opulence économique de certains pays, la tendance de ces derniers à afficher de faibles taux de pauvreté infantile est assez faible, - il n'y a pas de lien de corrélation<sup>9</sup>. Cela nous rappelle que la réduction de la pauvreté n'est pas une conséquence spontanée du développement économique capitaliste, mais nécessite des actions ciblées et volontaristes. Une analyse récente de l'UNICEF Innocenti<sup>10</sup> révèle que plus de 4 millions d'enfants supplémentaires dans l'UE auraient basculé sous le seuil de pauvreté réelle à la fin de l'année 2022 en raison de l'inflation alimentaire et énergétique, mais que grâce aux mesures prises par les gouvernements, ce nombre a été réduit à 2,9 millions d'enfants - preuve de l'impact significatif que des initiatives politiques peuvent avoir sur la réduction de la pauvreté infantile. En dépit de cela, avec près de 20 millions d'enfants aujourd'hui menacés de pauvreté ou d'exclusion sociale dans l'UE, il est évident qu'il y a un manque de volontarisme dans la prise en compte de cet enjeu.

Face à l'implication limitée des pouvoirs publics, d'autres acteur·trice·s sont amené·e·s à jouer un rôle de premier plan dans la lutte en faveur de la réduction de la pauvreté : les acteur·trice·s de la société civile. Autant d'entités que sont les associations, les fondations, ou encore les organisations non gouvernementales, sont aux avant-postes pour pallier les carences des pouvoirs publics et assurer une stabilité face au risque d'alternance qui fragilise la continuité des mesures en matière de lutte contre la pauvreté.

En outre, les acteur·trice·s de la société civile ne se contentent pas d'un simple rôle d'ersatz aux politiques publiques : en créant et renforçant le lien social, iels proposent une autre façon de penser la solidarité et réinventent ainsi la manière dont l'entraide et la coopération peuvent se manifester au sein des communautés. Ces initiatives permettent non seulement de répondre à des besoins immédiats en matière de réduction de la pauvreté (infantile), mais aussi de construire des réseaux de soutien durables, basés sur la confiance et la coopération.

La réalité persistante des millions d'enfants touchés par la pauvreté exige une action immédiate et concertée. Seule une approche multisectorielle, multiscale et impliquant une diversité acteur·trice·s, peut offrir une réponse à la hauteur des enjeux. La présente étude s'engage à explorer différentes stratégies adoptées en Europe pour la réduction de la pauvreté infantile, à évaluer leurs succès et leurs limites. En éclairant les pratiques prometteuses et en offrant des pistes de réflexions pour des actions futures, l'étude vise à inspirer des initiatives efficaces et inclusives pour briser le cycle de la pauvreté et assurer une plus grande justice et cohésion sociale.

---

<sup>9</sup> UNICEF, Rapport Innocenti 18. Décembre 2023. *Child poverty in the Midst of Wealth. (Décembre 2023)*

<sup>10</sup> Ibid.

# I. L'ENGAGEMENT DES POUVOIRS PUBLICS

## 1. POLITIQUES ET INITIATIVES CLÉS DE L'UNION EUROPÉENNE

Il existe une double dialectique inhérente à la construction européenne : un projet certes fondamentalement économique, mais qui repose également sur un autre pilier essentiel à la réalisation de l'idéal européen - le volet social. Ce dernier pâtit pourtant d'un déséquilibre qui lui est défavorable, avec une prévalence des enjeux économiques intrinsèques aux traités et exacerbée par la jurisprudence de la Cour de Justice des Communautés Européennes.

Si l'Europe de marché domine, le pan social résiste, et nombre d'enjeux continuent d'être portés au niveau des institutions bruxelloises. Une certaine relance sociale a d'ailleurs été amorcée en 2017, avec l'adoption du Socle Européen des Droits Sociaux (SEDS). Ce dernier, approuvé conjointement par la Commission, le Conseil et le Parlement, comprend 20 principes<sup>11</sup> répartis en trois grands volets :

1. L'égalité des chances et l'accès au marché du travail
2. Des conditions de travail équitables
3. Protection et inclusion sociale

Présenté en mars 2021, le Plan d'action sur le socle européen des droits sociaux est venu convertir ces principes en actions concrètes au bénéfice des citoyen·ne·s européen·ne·s. Il fixe notamment un objectif ambitieux en matière de réduction de la pauvreté : réduire d'au moins 15 millions le nombre de personnes en proie à la pauvreté d'ici à 2030<sup>12</sup> - parmi lesquels 5 millions devront être des enfants. En effet, la lutte contre la pauvreté infantile est érigée par le SEDS comme priorité, disposant en son chapitre III, principe 11, que *“les enfants ont droit à la protection contre la pauvreté”*, et que *“les enfants de milieux défavorisés ont droit de bénéficier de mesures spécifiques visant à renforcer l'égalité des chances”*.

Bien que le Socle Européen des Droits Sociaux (SEDS) n'ait pas de caractère contraignant et que la plupart des leviers de la politique sociale demeurent des compétences étatiques, l'Union Européenne dispose d'une influence suffisamment significative pour que l'adoption des textes susmentionnés ne soit pas vaine. Cela permet d'abord de mettre à l'agenda politique certains enjeux sociaux, et par conséquent de créer des relais au sein des élites européennes, en mobilisant les institutions et les partenaires sociaux. En outre, l'impact de la *“soft law”* n'est pas négligeable : la plupart du temps, les recommandations sont transposées par les différents États membres. Cela s'explique pour plusieurs raisons : le fait que les EM cherchent à maintenir leur crédibilité et leur légitimité ; la pression des pairs ou des acteur·trice·s de la société civile ; ou encore l'existence d'incitations financières avec certains programmes de financement de l'UE conditionnés à la mise en œuvre des recommandations du SEDS.

Ainsi, lorsque le Conseil adopte à l'unanimité, le 14 juin 2021, la Garantie Européenne pour l'enfance, c'est une véritable avancée pour les droits des enfants qui est actée. Cette recommandation fixe l'objectif suivant : garantir que chaque enfant en Europe menacé de pauvreté ou d'exclusion sociale ait un accès effectif aux droits les plus fondamentaux comme les soins de santé et l'éducation. En ce sens, les États membres doivent<sup>13</sup> :

- Garantir l'accès gratuit et effectif à une éducation inclusive et à des services de soins de la petite enfance de qualité.

<sup>11</sup> European Commission. Employment, Social Affairs & Inclusion - European Commission. (s. d.). 2017. *What are the 20 principles of the European Pillar of Social Rights ?*

<sup>12</sup> (EUR-LEX - 52021DC0102 - EN - EUR-LEX, s. d.) <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/EN/TXT/HTML/?uri=CELEX:52021DC0102&from=EN>

<sup>13</sup> Employment, Social Affairs & Inclusion - European Commission. 2021. *European Child Guarantee*. (s. d.).



- Assurer l'accès gratuit et effectif à des soins de santé de qualité, y compris les dépistages médicaux et les soins de prévention.
- Garantir un accès à une alimentation saine, y compris des repas scolaires gratuits pour les enfants en situation de précarité.
- Veiller à ce que les enfants aient accès à un logement adéquat et sûr.
- Faciliter l'accès à des activités d'éducation et de loisirs pour favoriser le développement social et culturel des enfants.

La Commission affiche ainsi sa volonté de prendre en main l'enjeu de taille qu'est la pauvreté des enfants, mais la prise en charge effective se décline au niveau national, avec des exigences pour les Etats-membres. Ces derniers sont notamment, conformément à l'article 11. C) de la recommandation, encouragés à élaborer un plan d'action national à l'horizon 2030 décrivant leur stratégie de mise en œuvre de la garantie. Pour ce faire, il s'agit pour les États membres de définir les mesures nationales et infranationales existantes et futures destinées à améliorer l'accès des enfants défavorisés à tous les services clés prévus par la Garantie européenne pour l'enfance. Le plan doit s'accompagner d'un calendrier précis pour la mise en place des mesures, ainsi que d'objectifs clairs et mesurables. Notons toutefois que le Conseil dévoile déjà via la garantie une série d'orientations pour guider les gouvernements dans les mesures à prendre. Parmi elles :

- Recenser et éliminer les obstacles financiers et non financiers (par exemple les transports) qui empêchent les enfants dans le besoin de fréquenter des structures d'éducation et d'accueil de la petite enfance et d'aller à l'école ;
- Fournir au moins un repas sain par jour d'école
- Assurer la fourniture de matériel pédagogique, y compris d'outils pédagogiques numériques et de manuels ;
- Assurer un accès égal et inclusif aux activités périscolaires (y compris les voyages), sportives et culturelles ;
- Mettre en œuvre des programmes accessibles de promotion de la santé et de prévention des maladies en ciblant les enfants particulièrement vulnérables ;
- Prévoir pour les enfants dans le besoin et leurs familles un accès prioritaire et rapide à l'hébergement social ou à l'aide au logement

Les États membres doivent par ailleurs identifier et cibler les groupes d'enfants les plus vulnérables afin de mettre en place des mesures adaptées. Parmi eux, les enfants vivant dans des conditions de privation graves de logement, les enfants handicapés, les enfants issus de l'immigration ou d'une minorité ethnique. Par exemple, dans son plan d'action<sup>14</sup>, la Belgique déclare que *“le taux de risque de pauvreté des ménages monoparentaux, qui s'élève à 34,6 %, est supérieur à celui de l'UE (31,3 %). La proportion d'enfants vivant dans un ménage monoparental et exposés au risque de pauvreté ou d'exclusion sociale est de 8,5 % en Belgique, ce qui en fait le troisième chiffre le plus élevé de l'UE en 2019.”*

<sup>14</sup> Plan d'action nationale belge - Garantie européenne pour l'enfance (2022 - 2030). Page 16 [https://www.mis.be/sites/default/files/documents/garantie\\_europeenne\\_pour\\_l'enfance\\_-\\_version\\_abregee.pdf](https://www.mis.be/sites/default/files/documents/garantie_europeenne_pour_l'enfance_-_version_abregee.pdf)

## Zoom sur la monoparentalité

C'est un terme derrière lequel se cachent bien des situations, et de nombreux défis : les familles monoparentales, dont les mères sont souvent à la tête, constituent une facette significative de notre société. Mais de quoi parle-t-on concrètement ? Une "famille monoparentale" fait référence à un ménage dirigé par un seul parent, assurant à la fois le rôle éducatif et financier pour au moins un enfant à charge, excluant la présence régulière d'un autre parent ou d'une autre figure de soutien. Dans cette dynamique, les femmes se retrouvent souvent en première ligne, assumant le rôle de parent principal (82% de femmes à la tête de familles monoparentales en France<sup>15</sup>).

Ces ménages sont sur-représentés dans les populations exposées à la pauvreté. D'abord car la monoparentalité entraîne une réduction des ressources financières disponibles pour le ménage, alors même que les frais associés à la garde d'enfant, l'éducation et la santé représentent un véritable coût. Cette situation est d'autant plus exacerbée si le parent monoparental rencontre des difficultés sur le marché du travail, telles que le chômage ou le temps partiel, limitant ainsi ses opportunités d'emploi et de revenus. Or, les femmes sont particulièrement confrontées à ces situations d'inégalités structurelles :

- En France, plus d'1 femme sur 4 occupe un emploi à temps partiel, contre moins d'1 homme sur 10.<sup>16</sup>
- 42 % des femmes disent qu'elles ne peuvent avoir un travail rémunéré en raison de la charge trop importante du travail de soin dont elles ont la charge au sein du foyer.<sup>17</sup>
- Les hommes sont rémunérés en moyenne 24,4 % de plus que les femmes.<sup>18</sup>

Plusieurs facteurs viennent expliquer ce phénomène. D'abord, les inégalités de genre sur le marché du travail persistent, avec des discriminations à l'embauche et de l'évolution de carrière, particulièrement pour les mères. À cela s'ajoute le fait que les stéréotypes assignent encore majoritairement aux femmes la responsabilité des tâches domestiques et des soins aux enfants, aux personnes âgées ou aux membres malades de la famille, limitant ainsi leur disponibilité pour des emplois rémunérés. De plus, les femmes sont sur-représentées dans les secteurs à bas salaire, tels que le commerce de détail, les services à la personne et l'éducation, qui offrent souvent des emplois à temps partiel ou précaires. Enfin, le manque de structures de garde d'enfants accessibles et abordables oblige de nombreuses mères à réduire leurs heures de travail ou à renoncer complètement à une activité professionnelle rémunérée. Ensemble, ces facteurs contribuent à la précarité économique des femmes et, par extension, à celle des familles monoparentales dirigées par des mères.

En ce qui concerne le financement, les États membres sont tenus de mobiliser des ressources nationales et européennes, notamment par le biais du Fonds Social Européen + (FSE+), pour financer les mesures prévues dans leurs plans d'action. Ce dernier peut être utilisé pour tester ou renforcer des initiatives visant à améliorer l'accès aux services, ou pour optimiser l'utilisation des budgets nationaux. En effet, en parallèle, les financements européens doivent être complétés par des fonds nationaux afin d'assurer une mise en œuvre efficace. Pour les États membres où le taux de pauvreté infantile dépasse la moyenne de l'UE (23,4 % selon AROPE 2017-2019), il est recommandé d'allouer au moins 5 % de leurs ressources du FSE+ à la lutte contre la pauvreté des enfants - en veillant à ce que les fonds soient dirigés vers des initiatives ayant le potentiel de générer un impact significatif.

<sup>15</sup> Sénat (28 mars 2024). *Familles monoparentales : pour un changement des représentations sociétales*. <https://www.senat.fr/notice-rapport/2023/r23-485-2-notice.html#:~:text=Le%20r%C3%A9sum%C3%A9,une%20femme%20%C3%A0%20leur%20t%C3%AAte>.

<sup>16</sup> Flourens, M. (2024, 4 mars). *Inégalités hommes-femmes au travail : salaires, métiers et précarité* - Oxfam France. Oxfam France.

<sup>17</sup> *Ibid.*

<sup>18</sup> *Ibid.*

## 2. DES POLITIQUES PUBLIQUES NATIONALES

---

Au niveau de l'action publique nationale, diverses stratégies englobent un large éventail de politiques publiques. Ce rapport se concentrera notamment sur le cas du Pacte des solidarités en France (2023 - 2027), via l'entretien que Madame Yolande Eskenazi, Commissaire à la lutte contre la pauvreté de la région PACA, nous a accordé.

### **En votre qualité de commissaire à la lutte contre la pauvreté, quelle est votre évaluation de la situation actuelle de la pauvreté infantile en France et dans la région PACA ?**

*En France, la situation de la pauvreté infantile est préoccupante, et elle l'est particulièrement dans notre région, Provence-Alpes-Côte d'Azur. Nous avons un triste constat à partager : un quart des enfants vivent dans la pauvreté dans cette région, faisant de la région PACA la deuxième région métropolitaine la plus touchée par la pauvreté infantile, après l'Île-de-France.*

*C'est presque un truisme de le dire, mais on ne peut détacher la question de la pauvreté infantile de celle liée à leurs parents, avec des situations qui sont souvent très graves sur le plan socio-professionnel. De fait, on peut certainement corrélérer le fort indicateur de pauvreté infantile en région PACA à la question de la monoparentalité - la région étant en effet caractérisée par un taux de monoparentalité très important, le plus souvent avec ce qu'on appelle des "mamans solo", des mamans seules, isolées avec leur enfant. On constate que la moitié des enfants de ces familles-là sont en situation de pauvreté. On peut aussi corrélérer la pauvreté infantile à la question du taux de chômage (quand bien même ce dernier s'est desserré ces dernières années, nombre de parents sont au chômage, percevant des allocations ou des prestations sociales, et vivant de ces dernières). Il y a donc une chaîne en cascade d'enfants pauvres, dans des familles qui le sont, et qui se caractérisent souvent par de la monoparentalité. Ainsi, ce n'est pas qu'une question de pauvreté monétaire au sens de revenus, cela renvoie aussi à des contraintes multifactorielles qui pèsent sur ces familles, notamment en termes d'égalité homme/femme.*

### **Pouvez-vous nous présenter le Pacte des Solidarités et expliquer comment il intervient spécifiquement dans la lutte contre la pauvreté infantile ?**

*Avant de parler du Pacte des solidarités, il nous faut revenir sur la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté, lancée par le président de la République, M. Macron, en 2019. Dans la colonne vertébrale de cette dernière, on retrouvait l'enjeu de la prévention des inégalités dès la petite enfance, avec la nécessité de protéger les enfants du déterminisme social, de la chaîne des inégalités, via l'investissement social.*

*Le Pacte des Solidarités, qui s'ouvre sur la période 2024 - 2027, s'inscrit dans la continuité de cette stratégie, reflétant un engagement fort de l'État et des collectivités locales. Ce pacte s'adosse sur 4 axes principaux qui le structurent :*

1. **Prévention des inégalités dès la petite enfance** : Cet axe, issu de la stratégie initiale, reste un objectif central. Il vise à garantir aux enfants les mêmes chances en :
  - **Facilitant l'accès aux modes de garde**, avec le service public de la petite enfance. En effet, de nombreux parents rencontrent des difficultés pour trouver des modes d'accueil abordables et de bonne qualité. Le Pacte des Solidarités ambitionne non seulement d'augmenter le nombre de places disponibles mais aussi de mieux s'adapter aux contraintes spécifiques des parents
  - **Soutenant la parentalité**, avec par exemple des projets comme "Parent'aise" qui est

*une structure combinant à la fois maison de famille et crèche, pour offrir au parent un véritable répit tout en soutenant leur quotidien.*

- **Luttant contre le décrochage scolaire**
- **Promouvant la réussite éducative**

2. **Amplifier la politique d'accès à l'emploi pour tous** : Grâce à la réforme "France Travail" et à la loi pour le plein emploi, ce pilier vise à aider les parents, notamment les femmes isolées, à accéder à l'emploi (aidant ainsi à sortir leurs enfants de la pauvreté).

3. **Lutter contre la grande exclusion grâce à l'accès aux droits** : Ce pilier se concentre sur l'accès aux droits sociaux et humains. Par exemple, en travaillant sur la scolarisation des enfants vivant dans des squats, ou en assurant l'accès à l'eau potable, on évite que les conditions de vie ne se détériorent davantage et on garantit ainsi l'effectivité des droits humains.

4. **Construire une transition écologique solidaire** : En abordant des questions telles que la mobilité, l'alimentation durable, et la lutte contre la précarité énergétique, ce pilier vise à réduire la pauvreté multifactorielle. Des initiatives comme l'amélioration de la qualité de l'air dans les quartiers défavorisés montrent comment la transition écologique peut avoir un impact direct sur la qualité de vie des enfants pauvres, ces derniers étant les plus impactés par la pollution de l'air.

*On voit donc qu'il y a un écosystème de lutte contre la pauvreté qui doit permettre de rétablir l'égalité des chances, et que ce dernier ne s'arrête pas à la porte d'action spécifique en direction des enfants et de leur famille.*

**Quels sont les principaux défis que vous avez identifiés lors de la mise en œuvre du Pacte des Solidarités, et comment travaillez-vous à les surmonter ?**

*Les principaux défis rencontrés lors de la mise en œuvre du Pacte des solidarités ne concernent pas seulement des obstacles spécifiques à la lutte contre la pauvreté infantile, mais plutôt les difficultés inhérentes à la conduite d'une politique publique ambitieuse avec les moyens qui lui sont alloués.*

*Lorsqu'on aborde le Pacte des Solidarités, notamment avec l'accent mis sur l'importance d'agir dès la petite enfance, le consensus est généralement au rendez-vous. Les enjeux liés à l'inégalité sociale sont indéniables et suscitent une large adhésion. Cependant, il ne suffit pas d'identifier les bonnes intentions pour surmonter les défis réels.*

*Le véritable obstacle réside dans le fait que les politiques publiques de cette envergure sont des projets de long terme, comparables à un marathon plutôt qu'à un sprint. Les contraintes budgétaires, les nécessités de coordination entre multiples acteurs, ainsi que la complexité de la mise en œuvre sur le terrain, nécessitent des efforts constants et soutenus.*

Concernant la Belgique, et plus spécifiquement la Wallonie, les Déclarations de Politique Régionale (DPR) des gouvernements successifs abordent la lutte contre la pauvreté, mais avec des orientations et des méthodes d'intervention distinctes.

La DPR 2021-2024<sup>19</sup>, sous le précédent gouvernement, s'est distinguée par son approche proactive et son financement substantiel de 482 millions d'euros, dédié spécifiquement à la lutte contre la pauvreté. Ce plan s'est caractérisé par plusieurs initiatives notables, telles que la gratuité progressive des transports en commun pour les jeunes jusqu'à 25 ans - une mesure qui a largement contribué à réduire un obstacle financier majeur pour les familles à faibles revenus, facilitant l'accès à l'éducation, aux activités périscolaires et aux services de santé. En outre, le gouvernement a également renforcé les soutiens aux familles précarisées, aux étudiant-e-s, et aux personnes sans-abri via des programmes comme *Housing First*.

Pour ce qui est de la DPR 2024-2029<sup>20</sup>, elle adopte une approche plus orientée vers l'évaluation et la coordination. Le gouvernement nouvellement élu, s'il met également en avant des priorités importantes telles que le logement et la lutte contre le sans-abrisme, adopte une démarche qui peut sembler plus abstraite et moins immédiate. L'accent mis sur la coordination et l'évaluation pourrait retarder la mise en œuvre de mesures concrètes et efficaces, et ne pas répondre aussi rapidement aux besoins urgents des populations vulnérables comme les enfants.

On constate donc que la transition entre les gouvernements vient introduire une certaine fragilité dans la continuité des efforts, d'autant plus que les initiatives passées avaient démontré une capacité d'intervention directe et immédiate. Il est donc nécessaire de faire preuve d'une vigilance accrue pour s'assurer que les actions restent concentrées sur les besoins des populations les plus vulnérables et que les politiques ne perdent pas en efficacité face à l'urgence de défis sociaux d'envergure à l'image de la pauvreté infantile.

Les situations françaises et belges sont à la fois la preuve que les politiques publiques peuvent engendrer des avancées significatives dans la lutte contre la pauvreté en favorisant des initiatives concrètes et des investissements ciblés, mais elles soulignent aussi le fait que leur impact est fragilisé par l'alternance politique. La fluctuation des priorités gouvernementales, souvent dictée par des intérêts politiques et économiques divergents, expose ainsi les efforts anti-pauvreté à une volatilité qui peut maintenir les populations précarisées dans une situation d'insécurité et d'incertitude. Cette instabilité structurelle, enracinée dans les contradictions internes du système capitaliste, souligne la nécessité d'un engagement constant et d'une mobilisation collective pour garantir que les politiques sociales transcendent les changements de gouvernance et répondent réellement aux besoins des plus défavorisés, notamment des enfants. En ce sens, la société civile apparaît comme indispensable dans la lutte pour l'éradication de la pauvreté.

## II. CONTRIBUTION ET DYNAMISME DE LA SOCIÉTÉ CIVILE

### 1. DES INITIATIVES LOCALES

---

Agissant de concert avec l'action publique, les acteur·rice·s de la société civile font preuve d'un engagement proactif en matière de lutte contre la pauvreté infantile. Nombre d'initiatives permettent non seulement de combler les carences des politiques publiques, mais aussi d'anticiper les besoins émergents et de proposer des solutions innovantes. La présente étude met en exergue quelques exemples significatifs d'initiatives locales en France, en Belgique et en Espagne, qui abordent les

<sup>19</sup> DÉCLARATION DE POLITIQUE RÉGIONALE WALLONNE. Législature 2024 – 2029.

<sup>20</sup> DÉCLARATION DE POLITIQUE RÉGIONALE WALLONNE. Législature 2024 – 2029. 11 juillet 2024. *Avoir le courage de changer pour que l'avenir s'éclaire.*

enjeux liés à la pauvreté infantile dans toute leur diversité. Les définitions des associations proviennent de leurs sites officiels, tandis que l'analyse est le fruit de notre propre analyse.

### **Parrain Par Mille (France)**

#### **Qu'est-ce que l'association Parrain Par Mille ?**

*“Parrains Par Mille (PPM) est une association de parrainage de proximité et de mentorat qui propose à des enfants et jeunes isolés de rencontrer une personne ressource vivant près de chez eux, pour découvrir le monde autrement et (re)prendre confiance en leurs capacités. Les parrains-marraines bénévoles partagent régulièrement des moments privilégiés avec leurs filleuls et les soutiennent dans leur parcours.”<sup>21</sup>*

#### **Comment se positionne-t-elle en tant qu'acteur engagé dans la lutte contre la pauvreté infantile ?**

Théorisé par Pierre Bourdieu, l'habitus de classe désigne un concept complexe qui englobe les normes, les valeurs et les comportements intériorisés par les individus en fonction de leur position sociale et économique. Il s'agit là d'une sorte de "programme mental" qui façonne non seulement la manière dont les personnes voient le monde qui les entoure, mais aussi leurs choix et leurs actions au quotidien. Pour les enfants issus de milieux défavorisés, cet habitus peut représenter un ensemble de limitations perceptuelles et comportementales, dictées par les attentes culturelles et sociales associées à leur statut socio-économique. En conséquence, il influence profondément leurs aspirations, leurs décisions et leur estime de soi, souvent en restreignant leurs horizons et en renforçant les barrières auxquelles ils sont confrontés.

C'est à cet égard que PPM apporte une réponse concrète et transformative. Le jumelage de ces jeunes avec des parrains-marraines bénévoles enrichit leur expérience de vie en leur ouvrant des perspectives nouvelles et en les exposant à des environnements différents de ceux de leur quotidien. En s'émancipant des contraintes initiales imposées par la pauvreté, les enfants sont mieux armés pour surmonter les obstacles futurs et aspirer à un avenir plus prometteur. Ainsi, via ce processus d'émancipation et d'ouverture, PPM contribue à briser le cycle de la pauvreté en investissant dans le potentiel individuel de chaque enfant, leur donnant les moyens de devenir des agents de changement dans leur propre vie et dans leur communauté.

Par ailleurs, l'association PPM permet de soulager la parentalité. Il faut reconnaître que la pauvreté peut mettre une pression énorme sur les parents, affectant leur capacité à fournir un soutien émotionnel, éducatif et matériel adéquat à leurs enfants. En d'autres termes, les familles en difficulté financière peuvent être accablées par le stress causé par l'insécurité alimentaire, le logement, et les besoins essentiels, pouvant entraîner un épuisement parental et détériorer les relations familiales. C'est là que PPM peut intervenir en offrant un soutien bénévole sous la forme de parrainages, agissant d'une part comme relais dans l'éducation des enfants, tout en permettant aux parents de disposer de temps précieux pour d'autres aspects de leur vie. En outre, en favorisant les interactions sociales entre les familles bénéficiaires et les bénévoles, PPM contribue à réduire l'isolement social des parents - souvent exacerbé par la pauvreté. C'est pour eux une opportunité d'élargir leur réseau social, de trouver du soutien mutuel et d'accéder à des ressources communautaires précieuses, renforçant de fait leur résilience face aux défis économiques et sociaux.

Ainsi, par son approche intégrée, Parrains Par Mille démontre que lutter contre la pauvreté infantile nécessite une compréhension profonde des multiples dimensions de ce fléau, et ainsi une réponse qui englobe tous les aspects de la vie des enfants et de leurs familles.

---

<sup>21</sup> Présentation officielle disponible sur le site de PPM (<https://ppm-asso.org/>)

## La Ligue des familles (Belgique)

### **Qu'est-ce que la Ligue des familles ?**

*“La Ligue des familles, c’est bien sûr le Ligeur : le magazine des parents et ses déclinaisons sur le web et les réseaux sociaux. Ce sont également des combats pour que les politiques de soutien à la parentalité soient renforcées et adaptées aux nouvelles réalités des familles. Ce sont des projets d’éducation permanente pour débattre de façon critique, constructive et participer à la construction d’un monde meilleur. Au quotidien, ce sont des centaines de volontaires impliqués dans leur commune et une foule de coups de pouce concrets comme des bourses aux vêtements et jouets de seconde main, des bons plans et des petites annonces...”<sup>22</sup>*

### **Comment se positionne-t-elle en tant qu’acteur engagé dans la lutte contre la pauvreté infantile ?**

La description ci-dessus permet d’avoir un aperçu de la portée des actions qu’entreprend la Ligue des familles. Afin d’illustrer cela de façon plus précise, il convient de revenir sur deux branches particulières qui mettent en exergue son efficacité sur des dimensions spécifiques de la pauvreté infantile.

**Extrasitting** : *“Lorsque l’on a un ou des enfants en situation de handicap, il est extrêmement compliqué de trouver des solutions de garde. Avec Extrasitting, la Ligue des familles offre aux parents ayant un enfant en situation de handicap la possibilité de souffler ou de s’absenter. Il s’agit d’un service de garde occasionnelle d’enfant(s) en situation de handicap, complémentaire aux offres de répit professionnalisées. Nos extrasitters sont sélectionnés et sensibilisés à la garde d’enfants en situation de handicap. Le tout est accessible au tarif raisonné de 8€/heure”<sup>23</sup>.*

Les enfants handicapés sont particulièrement exposés au risque de pauvreté infantile en raison des coûts accrus auxquels leurs familles doivent faire face. Les dépenses supplémentaires liées aux soins médicaux, aux thérapies spécialisées et aux adaptations du logement peuvent alourdir considérablement le budget familial, souvent au détriment d’autres besoins essentiels. À cela s’ajoute le fait que ces familles peuvent rencontrer des difficultés accrues à équilibrer leur vie personnelle et leur vie professionnelle, limitant de fait les opportunités d’emploi et les revenus. Ces défis économiques renforcent la vulnérabilité des enfants handicapés, les plaçant à un risque accru de pauvreté et de marginalisation sociale.

En ce sens, l’extra-sitting proposé par la Ligue des familles permet aux parents de bénéficier de temps pour se reposer ou gérer d’autres aspects de leur vie sans avoir à supporter des frais exorbitants pour la garde de leur enfant handicapé. En offrant cette forme de soutien, le programme aide à atténuer les pressions financières et logistiques auxquelles ces familles sont confrontées, via une approche intersectionnelle des enjeux de pauvreté.

**Accès aux loisirs** : La Ligue des familles propose à ses membres des tarifs réduits dans de multiples parcs d’attractions en Europe (Parc Astérix, Walibi, etc.).

Pour rappel, parmi les 17 items de déprivation identifiés par l’Union Européenne, la dimension des loisirs et des vacances trouve toute sa place (*“participer à des voyages scolaires”, “loisirs réguliers”, “une semaine de vacances par an - au minimum”*), soulignant leur importance dans l’épanouissement global des enfants. En effet, les loisirs constituent une composante essentielle du développement émotionnel et social des enfants. La participation à des activités récréatives leur offre une échappatoire aux contraintes de leur quotidien - particulièrement nécessaire pour ceux affectés par la pauvreté. Dit autrement, de tels moments peuvent offrir à ces enfants une régénération psychologique indispensable face à la rigueur de leur environnement, tout en développant des compétences sociales et émotionnelles fondamentales.

<sup>22</sup> Description officielle disponible sur le site de la Ligue des familles (<https://liguedesfamilles.be/>)

<sup>23</sup> Ibid

En ce sens, La Ligue des familles contribue à l'approche pertinente qui ne vise pas seulement à atténuer les effets immédiats de la pauvreté, mais à créer un environnement propice à l'épanouissement à long terme. En intégrant les loisirs comme un élément de son intervention, l'association répond de manière innovante aux besoins complexes des enfants touchés par la pauvreté.

### **Fundación Secretariado Gitano (Espagne)**

#### **Qu'est-ce que la Fundación Secretariado Gitano ?**

*"La mission de la Fundación Secretariado Gitano est la promotion intégrale de la communauté rom, sur la base du respect et du soutien à la diversité culturelle. Cette mission est orientée vers la promotion et le changement social pour permettre aux Roms d'accéder aux droits, services, biens et ressources sociales sur un pied d'égalité avec la population générale.*

(...)

*À cette fin, le FSG développe toutes sortes de services et de programmes qui contribuent à atteindre la pleine citoyenneté des Roms, à promouvoir l'égalité de traitement et à éviter toute forme de discrimination, à améliorer leurs conditions de vie, à promouvoir l'autonomisation et le développement de l'autonomie personnelle., ainsi que de promouvoir la reconnaissance de l'identité culturelle de la communauté rom."<sup>24</sup>*

**Programme "Promociona"** : *"En 2009, le FSG a lancé le programme Promociona, dans le cadre du programme opérationnel multirégional de lutte contre la discrimination, financé par le Fonds social européen. L'objectif ultime de Promociona est de garantir que les jeunes Roms terminent leur scolarité obligatoire et poursuivent leurs études afin de réduire le nombre d'abandons scolaires précoces et d'améliorer l'accès de la communauté rom au marché du travail en promouvant l'égalité des chances. (...) Actuellement, le programme Promociona est développé dans 54 villes de 13 régions d'Espagne."<sup>25</sup>*

#### **Comment se positionne-t-elle en tant qu'acteur engagé dans la lutte contre la pauvreté infantile ?**

Bien que le ciblage et l'identification des groupes les plus en proie à la pauvreté infantile relève des EM, la Garantie Européenne pour l'Enfance détermine une première liste des catégories d'enfants particulièrement désavantagés, parmi lesquels figurent : *"les enfants issus de l'immigration ou d'une minorité ethnique, notamment les Roms"*. En effet, selon des chiffres en date de 2021<sup>26</sup> :

- 80% des Roms interrogés présentent un risque de pauvreté par rapport à une moyenne de 17% dans l'UE
- 29% des enfants roms vivent dans des ménages dont un des membres est allé se coucher le ventre vide au moins une fois au cours du mois

<sup>24</sup> Présentation officielle disponible sur le site FSG (<https://www.gitanos.org/>)

<sup>25</sup> *Ibid.*

<sup>26</sup> European Union Agency for Fundamental Rights. (2021). *Roma in 10 European countries, main results.*



Ces chiffres alarmants s'accompagnent d'une réalité discriminatoire particulièrement exacerbée. Les roms subissent en effet les préjugés d'une fraction considérable de la société : selon une enquête menée par le CIS<sup>27</sup>, 51 % des personnes interrogées ont déclaré ressentir peu ou pas de sympathie pour les Roms (chiffres pour l'Espagne) ; et selon la FRA<sup>28</sup>, 25% des Roms dans l'UE estiment qu'ils ont fait l'objet de discriminations au cours de l'année écoulée dans des situations quotidiennes, telles que la recherche d'un emploi, le logement, la santé et de l'éducation. Les Roms se retrouvent ainsi dans une situation d'exclusion sociale particulièrement pesante, avec pour conséquence le fait que les jeunes Roms envisagent souvent avec appréhension la possibilité de participer à des espaces où il n'y a aucune référence à leur propre ethnicité, et ont peu de présence réelle dans les espaces habituels de participation des jeunes - notamment les écoles. Cette exclusion renforce significativement leur vulnérabilité économique et sociale, contribuant à un cercle vicieux de pauvreté infantile.

Ainsi, le programme *Promociona* susmentionné se distingue comme un levier pertinent pour briser le cercle vicieux de la pauvreté, en ouvrant aux jeunes Roms des perspectives élargies tant sur le plan éducatif que professionnel, tout en favorisant leur intégration sociale. En mettant l'accent sur l'accès effectif aux services publics, il souligne un élément fondamental de la lutte contre la pauvreté : assurer que les enfants affectés par la pauvreté infantile puissent réellement bénéficier des ressources éducatives, sanitaires et sociales indispensables à leur développement intégral.

Pour maximiser l'impact de la société civile locale, il est impératif qu'elle s'organise de manière cohérente et unie. L'exemple du Réseau Wallon de Lutte contre la Pauvreté (RWLP) démontre la puissance d'une telle organisation collective : en regroupant 25 associations et divers partenaires, le RWLP parvient non seulement à renforcer la voix des personnes en situation de pauvreté en Région wallonne, mais aussi à promouvoir une approche participative essentielle pour garantir l'accès aux droits fondamentaux. Une telle organisation offre une plateforme pour coordonner les efforts, échanger des bonnes pratiques et faire entendre des revendications communes en vue d'éradiquer la pauvreté. Elle illustre ainsi comment une mobilisation collective civile, fondée sur des principes de solidarité et d'engagement démocratique, peut transformer les réalités sociales et politiques.

## 2. RÉSEAUX SUPRANATIONAUX : UNE SOLIDARITÉ TRANSFRONTALIÈRE

---

Outre les mesures locales, il existe un véritable réseau européen (et international) d'acteur·trice·s de la société civile engagé·e·s dans la lutte contre la pauvreté infantile.

La pertinence de coopération internationale des acteur·trice·s de la société civile s'inscrit dans plusieurs aspects essentiels. D'abord, elle facilite l'échange de bonnes pratiques, ce qui permet de constituer un véritable laboratoire d'idées où les réussites et les échecs sont partagés et analysés au-delà des frontières. Cette dynamique permet non seulement d'améliorer les approches existantes, d'éviter les inefficacités, mais aussi de concevoir des solutions nouvelles pour faire face au défi complexe et omniprésent de la pauvreté infantile. Ensuite, la coopération internationale favorise une synergie entre divers acteurs, qu'il s'agisse de gouvernements, d'ONG, d'institutions internationales ou de communautés locales. En rassemblant des perspectives diverses et complémentaires, elle permet de concevoir des programmes plus intégrés et adaptés aux besoins spécifiques des enfants vivant dans la pauvreté. Elle renforce ainsi la capacité des acteurs locaux à agir de manière coordonnée et cohérente, assurant une couverture plus large et des populations vulnérables.

L'exemple du European Anti Poverty Network (EAPN) illustre l'importance d'un réseau influent dans cette dynamique. Fondé en 1990, l'EAPN s'engage activement à l'échelle européenne pour combattre la pauvreté et l'exclusion sociale, avec une attention particulière aux enfants et aux jeunes. En réunissant des centaines d'organisations membres à travers l'Europe, incluant des ONG, des

---

<sup>27</sup> Centro de Investigación Sociológicas (CIS). Estudio n°2.745. (Diciembre 2007) : *Discriminaciones y su percepción*.

<sup>28</sup> European Union Agency for Fundamental Rights. (2021). *Roma in 10 European countries, main results*.

associations de citoyen-e-s, des syndicats et d'autres partenaires, l'EAPN œuvre pour promouvoir des politiques sociales inclusives et pour sensibiliser les décideur-euse-s politiques aux défis spécifiques rencontrés par les enfants en situation de pauvreté. Par le biais de recherches, de plaidoyers et d'actions de sensibilisation, l'EAPN contribue à influencer les politiques de l'Union européenne et des États membres, visant à garantir des systèmes de protection sociale robustes, des opportunités éducatives équitables et un accès équitable aux soins de santé pour tous les enfants européens.

Le cas de l'EAPN démontre aussi que la coopération internationale offre une plateforme pour le plaidoyer mondial, en unifiant les voix des organisations de la société civile et en faisant pression sur les gouvernements et les institutions internationales pour qu'ils tiennent leurs engagements envers les droits des enfants.

En somme, la pertinence de la société civile européenne et internationale dans la lutte contre la pauvreté infantile réside dans sa capacité à catalyser le changement à différents niveaux : local, national, régional et mondial. En coopérant et en collaborant de manière stratégique, les acteur-trice-s de la société civile peuvent non seulement atténuer les effets immédiats de la pauvreté infantile, mais aussi travailler à transformer les systèmes et les politiques pour garantir un avenir plus équitable pour tous et toutes.

### III. PERSPECTIVES

#### 1. INTÉGRER LA VOIX DES ENFANTS : LE DROIT À LA PARTICIPATION

---

*“Les États parties garantissent à l'enfant qui est capable de discernement le droit d'exprimer librement son opinion sur toute question l'intéressant, les opinions de l'enfant étant dûment prises en considération eu égard à son âge et à son degré de maturité”.*

Article 12, §1, Convention Internationale relative aux Droits de l'Enfant (CIDE)

*“Le droit de l'enfant d'être entendu impose l'obligation aux États parties d'examiner ou de modifier leur législation afin d'introduire des mécanismes donnant aux enfants un accès à une information appropriée, à un soutien adéquat, si nécessaire, à des informations sur le poids donné à leur opinion, et à des procédures de plaintes, de recours ou de réparation”*

Observation générale n°12 du Comité des droits de l'enfant

Ces textes reconnaissent l'enfant comme citoyen-ne à part entière, disposant de droits obligatoires et non négociables, comme le droit à la participation. Ce dernier renvoie aux divers moyens et mécanismes permettant aux enfants de participer activement et significativement à la prise de décisions, à la formulation de politiques, et à d'autres processus qui les affectent directement. Il s'agit donc, pour reprendre les termes de Jean Zermatten, *“d'inaugurer un nouveau contrat social, celui où les*

*enfants sont devenus, enfin, des personnes à part entière, destinataires certes de prestations, de soins et de protection, mais avant tout détentrices de droits dont celui de participer est le symbole*<sup>29</sup>.

Bien qu'il soit consacré par le droit international, le droit de participation des enfants est souvent relégué comme un droit accessoire, ou une faveur occasionnelle. Le récit dominant donne à penser que les adultes sont plus à même de savoir ce qui est meilleur pour l'enfant, mettant ainsi en question la capacité de jugement de ce dernier. La représentation que l'on a de ce droit, qui - pour certain-e-s - conduirait à des abus ou créer des "enfants rois" - est pourtant infondée. Car dans la pratique, les cas de participation des enfants témoignent de sa véritable valeur ajoutée, tant pour les enfants que pour les décideur·euse·s politiques.

Pour les enfants, la participation est d'abord un véritable catalyseur de confiance en soi. Elle représente un outil efficace pour surmonter les stéréotypes - passif·ve·s, indiscipliné·e·s, non-réfléchi·e·s -, qui souvent les enferment dans l'idée que leur destin est immuable et qu'ils ne disposent pas de leviers d'action (d'autant plus exacerbés pour les enfants les plus vulnérables, comme ceux touchés par la pauvreté infantile). En effet, en étant inclus dans les processus décisionnels qui les concernent, les enfants ressentent une validation de leurs pensées et capacités - une reconnaissance indispensable pour leur développement émotionnel et social. C'est donc à la fois un bagage qui les encourage à exprimer leurs idées, à prendre des initiatives et à développer une meilleure estime de soi, mais aussi une façon pertinente de briser des barrières mentales et sociales dues aux stigmates qui entravent le développement de leur plein potentiel.

Sur le long terme, il va sans dire que cela offre l'opportunité d'acquérir une compréhension approfondie de la citoyenneté et des processus démocratiques. C'est donc non seulement une expérience éducative enrichissante, mais aussi un investissement précieux pour l'avenir, en formant des citoyen·ne·s responsables et conscient·e·s de leurs droits et devoirs. Notons toutefois qu'un processus participatif mal mis en œuvre peut nuire à l'enfant (cas où il n'y a pas de prise en compte de la consultation dans la prise de décision). Les enfants faisant l'expérience d'une telle situation peuvent être confrontés à un sentiment de désillusion et de découragement, diminuant ainsi leur confiance en soi et leur motivation à participer activement à l'avenir - préjudiciable tant pour l'enfant que pour la société à long terme. C'est un problème d'autant plus vrai pour les enfants pauvres : si mal gérés, ces processus peuvent intensifier le sentiment de marginalisation et d'impuissance chez ces derniers, renforçant les barrières socio-économiques existantes.

La participation offre enfin aux enfants une meilleure protection de leurs droits : réduits au silence, les enfants peuvent faire l'objet de mauvais traitements par les adultes dans une relative impunité. Le fait de donner aux enfants des informations, de les encourager à exprimer leurs préoccupations et d'introduire des mécanismes sûrs et accessibles pour contrecarrer la violence contribue à renforcer la transparence et la responsabilité des adultes envers les enfants - véritable source de protection.

Quant aux décideur·euse·s politiques ou aux acteur·rice·s de la société civile, il y a également pour elleux une plus-value significative à prendre sérieusement en compte les avis des enfants - aussi longtemps que l'efficacité des mesures entreprises pour une protection des enfants demeure l'objectif poursuivi. Cela se vérifie notamment quand il s'agit d'identifier des obstacles à la réalisation effective des droits des enfants : les enfants sont les mieux placés pour parler de leur propre vécu et des défis spécifiques qu'ils rencontrent, offrant ainsi des *insights* précieux qui peuvent guider les décideur·euse·s politiques vers des interventions plus justes et plus équitables. Il s'agit d'une démarche qui revêt une importance capitale dans la lutte contre la pauvreté infantile, car les enfants issus de milieux défavorisés sont souvent les plus affectés par des politiques insuffisamment adaptées à leur réalité. Ainsi, pour les décideur·euse·s politiques, la participation des enfants implique à la fois de mieux comprendre les besoins des enfants et d'améliorer par ce biais la pertinence et l'efficacité des politiques publiques.

---

<sup>29</sup> Cité dans "Défense des Enfants, DEI Belgique, Module pédagogique 2011/05 : *Le droit à la participation des enfants.*"

## 2. L'INDISSOCIABLE QUESTION DU NIVEAU DE VIE

---

Le lien entre la prospérité d'un pays et sa capacité à réduire la pauvreté n'est pas toujours vérifié. Par exemple, bien que l'Espagne et la Slovénie aient des niveaux de revenu national par habitant comparables, la Slovénie affiche un taux de pauvreté infantile bien inférieur (10 %) à celui de l'Espagne (28 %) <sup>30</sup>. Cela démontre qu'il n'existe pas de ruissellement automatique des richesses capable d'éradiquer naturellement la pauvreté, et en conséquence, la nécessité de mesures fortes en matière de redistribution des richesses et de sauvegarde des services publics. C'est d'autant plus vrai que les mesures ciblées sur la pauvreté infantile sont souvent des palliatifs et ne s'attaquent pas aux causes profondes de la pauvreté. Elles sont donc insuffisantes à elles seules pour endiguer durablement un tel fléau - une situation qui souligne l'urgence d'adopter une approche structurelle plus intégrée.

Le Rapport 18 Innocenti de l'UNICEF souligne en ce sens l'importance d'un système de sécurité sociale efficace, afin d'offrir une sécurité financière aux familles les plus vulnérables et de réduire le risque de pauvreté infantile. Il apparaît en effet, dans nombre de pays européens, que les mécanismes d'assistance mis en place sont largement insuffisants pour endiguer le fléau qu'est la pauvreté infantile. Prenons l'exemple du Revenu de Solidarité Active (RSA) en France. Il s'agit d'une allocation différentielle : son montant maximal, qui dépend de la configuration familiale, et s'établit depuis avril 2023 à 608€ par mois pour une personne seule. Afin de prendre en considération les réalités des familles précaires, les deux premiers enfants ajoutent chacun 182€ par mois au montant maximal, et les suivants 243€ par mois. Malgré cela, ces montants demeurent bien trop infimes pour garantir un niveau de vie décent aux familles concernées, et compenser adéquatement les effets dévastateurs de la pauvreté. Ils sont d'ailleurs en dessous du seuil de pauvreté, fixé à 1158 euros, soit 60 % du niveau de vie médian. Dans de telles conditions, les familles se retrouvent contraintes de faire des choix entre payer le loyer ou acheter des fournitures scolaires, entre manger équilibré ou accéder à des activités sociales pour leurs enfants - des difficultés financières ayant des répercussions profondes sur le bien-être de ces derniers. Il apparaît ainsi qu'une revalorisation des minima sociaux et une refonte plus solidaire des systèmes de sécurité sociale est impérative si l'on cherche à pallier les situations de précarité infantile de manière efficace et durable.

Également dans le but de garantir un niveau de vie digne pour tous et toutes, il est impératif de mettre en œuvre des politiques publiques visant à créer des emplois décents et à assurer des salaires dignes pour chacun·e. Paradoxalement, le nombre de travailleur·euse·s pauvres ne cesse d'augmenter. Ces termes semblent contradictoires, car le travail est censé être la voie pour sortir des difficultés économiques. Pourtant, en Belgique, environ 19% des personnes ayant du mal à joindre les deux bouts sont des travailleur·euse·s, ce qui représente environ 150 000 individus <sup>31</sup>. En Europe, près d'un·e travailleur·euse sur dix est confronté·e au risque de «pauvreté au travail» <sup>32</sup>. Face à l'insoutenabilité d'une telle situation, il existe certaines mesures jugées pertinentes comme la mise en place d'un Salaire Minimum Européen (SME) d'au moins 60% du salaire médian de chaque pays, garantissant ainsi des conditions de vie dignes à tous les travailleur·euse·s. Une telle revalorisation permettrait mécaniquement de réduire les situations de précarité infantile, d'autant plus que le risque d'être travailleur·euse·s pauvres est accru pour les femmes, les familles monoparentales, les populations migrantes - soit les publics les plus concernés par la pauvreté infantile.

Par ailleurs, il est clair que la lutte contre la pauvreté des enfants est étroitement liée à la qualité et à l'accessibilité effective des services publics, une réalité de plus en plus mise à mal par la fuite en avant austéritaire de l'Union européenne et de ses États membres. Cette austérité, désormais institutionnalisée à travers le Pacte de Stabilité et de Croissance qui impose un rigorisme budgétaire accru, se traduit dans les faits par des coupes budgétaires sévères dans les secteurs clés en matière de réduction de la pauvreté infantile, comme l'éducation. Malgré les possibilités offertes par des mesures telles que les taxes sur les superprofits ou la lutte contre la fraude fiscale, il semble qu'aucune volonté politique n'émerge au niveau des États membres pour réduire les déficits en faisant contribuer les détenteur·trice·s de capitaux. Une fois de plus, ce sont les travailleur·euse·s qui subissent les conséquences : réduction des droits au chômage, recul de l'âge de départ à la retraite... Selon une estimation de la Confédération Européenne des Syndicats

---

<sup>30</sup> UNICEF. (2023, décembre). *Rapport Innocenti 18. Child poverty in the midst of wealth.*

<sup>31</sup> STATBEL, La Belgique en chiffres (8 février 2024). Rubrique "Risque de pauvreté ou d'exclusion sociale). *Plus de 2,1 millions de Belges courent un risque de pauvreté ou d'exclusion sociale*

<sup>32</sup> Observatoire des inégalités (25 août 2018). Données. *Un travailleur sur dix est pauvre en Europe*

publiée en mai 2023, l'application des règles imposées par la Commission Européenne entraînerait des réductions de dépenses dans au moins 14 États membres, pour un montant total de 45 milliards d'euros<sup>33</sup>. Cela équivaut à environ 1 million d'emplois d'infirmier-ère-s ou 1,5 million d'enseignant-e-s. En guise d'exemple, en France<sup>34</sup>, le décret de février dernier a annoncé 10 milliards d'euros de coupes budgétaires supplémentaires - s'ajoutant aux 16 milliards déjà prévus pour 2024 - afin de satisfaire les exigences du PSC. Concrètement, ces coupes se sont traduites par :

- 1,1 milliard d'euros en moins pour le travail.
- 690 millions d'euros en moins pour l'Education nationale, déjà en crise de recrutement.
- 300 millions d'euros en moins pour le Logement

À noter que les coupes budgétaires en lieu et place des hausses de recettes ne sont pas un simple choix de gestion, mais le reflet d'une orientation politique profondément marquée par l'idéologie néolibérale dominante. Sous couvert de respecter les critères du Pacte de Stabilité et de Croissance, les États membres de l'Union européenne choisissent de sacrifier les services publics essentiels plutôt que de faire payer les véritables bénéficiaires du système capitaliste : les grandes entreprises et les détenteur-trice-s de capitaux. Par conséquent, les conditions de vie difficiles de nombres de familles précaires ne sont pas endiguées, voire empirent, avec des situations parfois dramatiques en ce qui concerne l'accès aux services publics. Et dans une telle situation, ce sont les quartiers qui subissaient déjà de lourdes difficultés qui continuent de pâtir de ce désengagement envers les services publics. Par exemple en Seine-Saint-Denis (France) où la situation est alarmante, le manque criant de personnels qualifiés entraîne une surcharge des classes, avec des conséquences désastreuses pour l'apprentissage des élèves. Chaque année, les élèves perdent jusqu'à 15% de leurs heures de cours, soit une année entière de leur scolarité, à cause de l'absence d'encadrement suffisant<sup>35</sup>. Ce déficit aggrave le cercle vicieux de la précarité, dans des quartiers déjà bien exposés à la pauvreté.

Pour inverser cette tendance néfaste, il apparaît primordial de repenser le paradigme économique en place qui sacrifie fréquemment la qualité des services publics au détriment des personnes les plus vulnérables, notamment les enfants affectés par la pauvreté. Réaffirmer notre engagement envers des services publics effectifs, c'est défendre notre modèle de société, basé sur la solidarité, l'équité et la justice sociale, en garantissant à chaque enfant les opportunités nécessaires pour briser le cycle de la pauvreté.

## CONCLUSION

*“Rien ne révèle mieux l'âme d'une société que la façon dont elle traite ses enfants,”* disait Nelson Mandela. À cette lumière, l'âme de notre société semble bien en peine. La difficulté persistante pour les millions d'enfants affectés par la pauvreté ne saurait se passer d'une réponse forte et engagée, sur toutes les dimensions et à toutes les échelles. Une telle ambition serait d'ailleurs enrichie par des perspectives comme l'intégration de la voix des enfants, mais surtout par une approche plus globale via une refonte structurelle visant à éradiquer la pauvreté dans son ensemble.

Des politiques publiques sont déjà en place, soutenues par une impulsion européenne, mais il reste beaucoup à faire pour combattre la pauvreté infantile. Les acteur-trice-s de la société civile ont, quant à elleux, un rôle capital à jouer : leur action est indispensable pour limiter l'impact d'une telle injustice. Quoiqu'il en soit, de telles initiatives - aussi louables qu'elles puissent être - se contentent d'endosser un rôle de “palliatif”, et mettent ainsi en exergue les limites de notre système économique, incapable de garantir un niveau de vie digne et décent pour tous et toutes.

---

<sup>33</sup> Voir sur LAVA. Ludovic Voet. (22 mars 2024). *Un spectre hante l'Europe : le retour de l'austérité budgétaire*.

<sup>34</sup> LEGIFRANCE. *Décret n° 2024-124 du 21 février 2024 portant annulation de crédits*

<sup>35</sup> Libération. Najim, J. (2022, 20 avril). *En Seine-Saint-Denis, un collège public en déshérence*

# BIBLIOGRAPHIE

## TEXTES OFFICIELS

---

### Institutions européennes

- [European Commission. \(2017\). Employment, Social Affairs & Inclusion - European Commission. \*What are the 20 principles of the European Pillar of Social Rights ?\*](#)
- [European Commission. \(2021\). Employment, Social Affairs & Inclusion - \*European Child Guarantee\*.](#)
- [European Commission. \(2021\). Communication from the commission to the European Parliament, the Council, the European Economic and Social committee and the committee of the regions. COM 2021-102. \*The European Pillar of Social Rights Action Plan\*.](#)
- [Eurostat. \(2023, 27 September\). \*25 % of children at risk of poverty or social exclusion in 2022\*.](#)
- [Eurostat. \(2012\). \*Measuring material deprivation in the EU: Indicators for the whole population and child-specific indicators\*.](#)

### Autres

- [UNICEF. \(2023, décembre\). \*Rapport Innocenti 18. Child poverty in the midst of wealth\*.](#)
- [UNICEF. \(2024\). \*The state of children in the European Union: Addressing the needs and rights of the EU's young generation\*.](#)
- [UNICEF Belgique, Buyschaert, G., Dominicy, M., & Wautelet, F., en collaboration avec Kind en Samenleving. \(2010\). \*Voilà ce que nous en pensons ! Les jeunes touchés par la pauvreté parlent de leur vie\*.](#)
- [UNICEF, Spinosi, C. \(2023, 18 septembre\). \*Pacte des Solidarités : réaction de l'UNICEF France\*.](#)
- [LEGIFRANCE. \*Décret n° 2024-124 du 21 février 2024 portant annulation de crédits\*](#)
- [Ministère du Travail, de la Santé et des Solidarités. \(2022, 12 février\). \*Le service public de la petite enfance : garantir un accueil de qualité à tous les enfants et leurs familles\*.](#)
- [ONU Genève. \(s. d.\). \(6 décembre 2023\). \*Un enfant sur cinq vit dans la pauvreté dans les pays les plus riches du monde\*.](#)
- [Fondation Roi Baudouin. Guiot, A.-C. \(LISER\) & Van Lancker, W. \(KULeuven\). \(2023\). \*Étude sur la pauvreté infantile en Belgique : de nouveaux angles d'analyse\*.](#)
- [Oxfam France, Flourens, M. \(2023, 27 juillet\). \*La pauvreté en France : chiffres, définitions et causes\*.](#)
- [Oxfam France, Flourens, M. \(2024, 4 mars\). \*Inégalités hommes-femmes au travail : salaires, métiers et précarité\*.](#)
- [INJUVE - Observatorio de la Juventud \(2008\) : \*Informe 2008, La juventud en España\*.](#)
- [STATBEL, La Belgique en chiffres \(8 février 2024\). Rubrique "Risque de pauvreté ou d'exclusion sociale\). \*Plus de 2,1 millions de Belges courent un risque de pauvreté ou d'exclusion sociale\*](#)
- [Observatoire des inégalités \(25 août 2018\). Données. \*Un travailleur sur dix est pauvre en Europe\*](#)

- [Centro de Investigación Sociológicas \(CIS\). Estudio n°2.745. \(Diciembre 2007\) : Discriminaciones y su percepción.](#)
- [DÉCLARATION DE POLITIQUE RÉGIONALE WALLONNE. Législature 2024 – 2029.](#)
- [DÉCLARATION DE POLITIQUE RÉGIONALE WALLONNE. Législature 2024 – 2029. 11 juillet 2024. Avoir le courage de changer pour que l’avenir s’éclaire](#)

## ARTICLES, MEDIAS, THINKS TANK

---

- [Observatoire de l’Enfance, de la Jeunesse et de l’Aide à la Jeunesse de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Schuurman, M., Rossion, D., & Swaluë, A. \(2014\). La participation des enfants aux décisions publiques : pourquoi et comment impliquer les enfants ?](#)
- [CNAPE Forum, Hanne, A. \(2022, juin\). Dossier “garantie européenne pour l’enfance : un nouvel élan pour combattre la pauvreté et l’exclusion sociale”.](#)
- [Coordination des ONG pour les droits de l’enfant \(Belgique\). \(2009\). La pauvreté nuit gravement à la santé des enfants.](#)
- [Groupe SOS. PPM \(Parrain par 1000\). Résultat de l’étude d’impact social 2022 de PPM : Le parrainage, un incontournable pour les enfants et les jeunes fragilisés.](#)
- [Association des ombudsmans et défenseurs de la francophonie. \(s. d.\). \(Octobre 2018\). Le droit à la participation, un guide pratique.](#)
- [Défense des Enfants, DEI Belgique, Module pédagogique \(2011/05\) : Le droit à la participation des enfants](#)
- [LAVA. Ludovic Voet. \(22 mars 2024\). Un spectre hante l’Europe : le retour de l’austérité budgétaire.](#)
- [Libération. Najim, J. \(2022, 20 avril\). En Seine-Saint-Denis, un collège public en déshérence.](#)

## RESSOURCES WEB

---

- Site de l’association Parrain par 1000 : <https://ppm-asso.org/>
- Site de l’association Arc-En-Ciel : <https://arc-en-ciel.be/>
- Site de la Fundación Secretariado Gitano : <https://www.gitanos.org/>

*Cette publication électronique peut à tout moment être améliorée  
par vos remarques et suggestions. N'hésitez pas à nous contacter pour nous en faire part.*



# POUR LA SOLIDARITÉ - PLS

*Fondé par l'économiste belge Denis Stokkink en 2002, POUR LA SOLIDARITÉ - PLS est un European think & do tank indépendant engagé en faveur d'une Europe solidaire et durable.*

*POUR LA SOLIDARITÉ se mobilise pour défendre et consolider le modèle social européen, subtil équilibre entre développement économique et justice sociale. Son équipe multiculturelle et pluridisciplinaire œuvre dans l'espace public aux côtés de tous les acteurs socio-économiques avec comme devise : Comprendre, Relier et Accompagner pour Agir.*

## ACTIVITÉS

---

POUR LA SOLIDARITÉ – PLS met ses compétences en recherche, conseil, coordination de projets européens et organisation d'événements au service de tous les acteurs socioéconomiques.

Le laboratoire d'idées et d'actions **POUR LA SOLIDARITÉ – PLS**

1

**Mène des travaux de recherche et d'analyse** de haute qualité pour sensibiliser sur les enjeux sociétaux et offrir de nouvelles perspectives de réflexion. Les publications POUR LA SOLIDARITÉ regroupées en sein de trois collections « Cahiers », « Notes d'Analyse », « Études & Dossiers » sont consultables sur [www.pourlasolidarite.eu](http://www.pourlasolidarite.eu) et disponibles en version papier.

2

**Conseille, forme et accompagne** sur les enjeux européens en matière de lobbying et de financements.

3

**Conçoit et réalise des projets transnationaux** en coopération avec l'ensemble de ses partenaires européens.

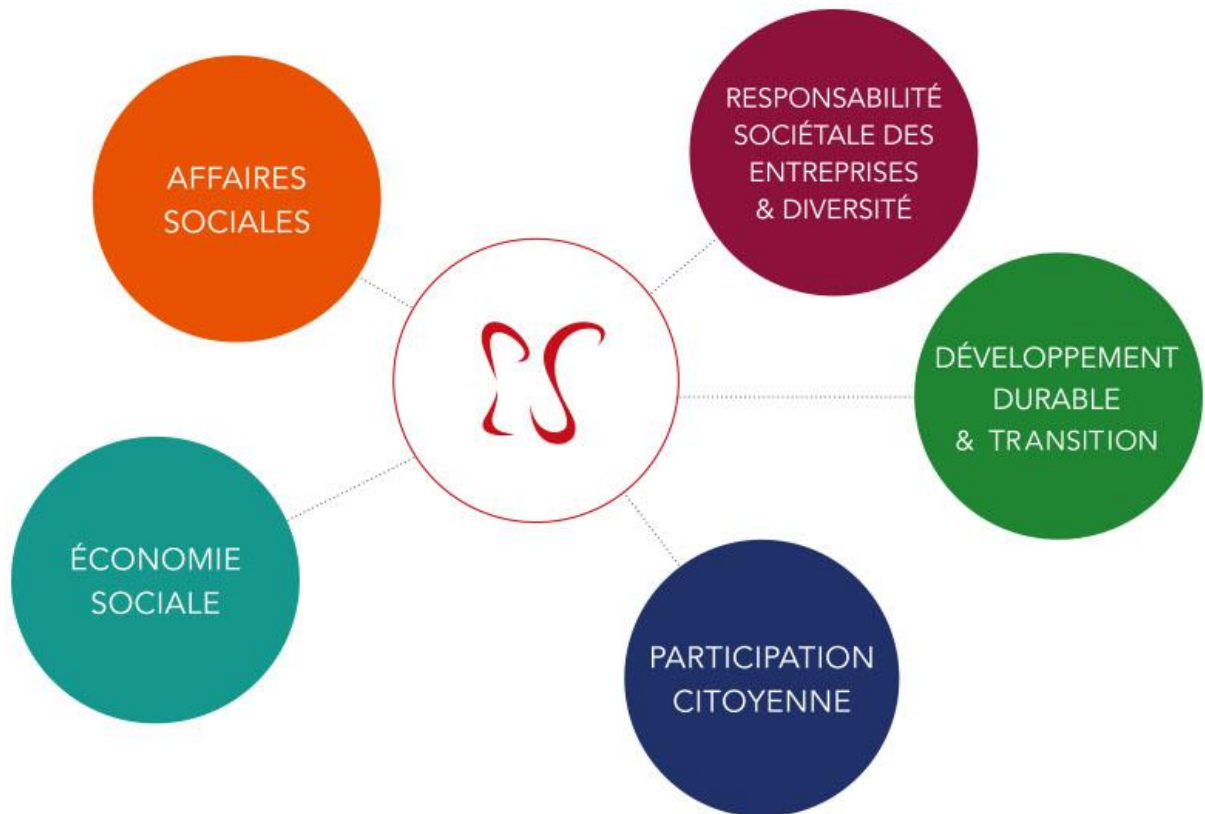
4

**Organise des conférences** qui rassemblent dirigeant/e/s, expert/e/s européen/ne/s, acteurs de terrain et offrent un lieu de débat convivial sur l'avenir de l'Europe solidaire et durable.

# THÉMATIQUES

---

**POUR LA SOLIDARITÉ – PLS** inscrit ses activités au cœur de cinq axes thématiques :



# OBSERVATOIRES EUROPÉENS

---

**POUR LA SOLIDARITÉ – PLS** réalise une veille européenne thématique et recense de multiples ressources documentaires (textes officiels, bonnes pratiques, acteurs et actualités) consultables via ses quatre observatoires européens :

- [www.ess-europe.eu](http://www.ess-europe.eu)
- [www.diversite-europe.eu](http://www.diversite-europe.eu)
- [www.transition-europe.eu](http://www.transition-europe.eu)
- [www.participation-citoyenne.eu](http://www.participation-citoyenne.eu)

# COLLECTIONS POUR LA SOLIDARITÉ - PLS

Sous la direction de Denis Stokkink

## NOTES D'ACTUALITÉS – *Éclairages sur des enjeux d'actualité*

---

- *La précarité étudiante ou quand la pauvreté touche les jeunes*, Quentin GIRET, janvier 2024.
- *Les étudiants·e·s face au non-recours aux droits sociaux*, Léa MONZIBILA, janvier 2024.
- *Nouveau pacte sur la migration et l'asile*, Remi LETURCQ, avril 2021.

## NOTES D'ANALYSE - *Analyse de l'actualité socioéconomique européenne*

---

- *Être maman solo : quand la précarité rencontre les stéréotypes de genre*
- *Le SMIC européen : garantir la sécurité et la dignité des travailleurs·euses.*
- *Résistance citoyenne écologique : les symboliques Marais Wiels & Lac Bullicante*, Perrine Hely, juillet 2024.
- *Le plan Good Move 2 : une réponse bruxelloise aux enjeux de l'alimentation durable*, Manon Bouisset, Mai 2024.
- *La lente diffusion du gender budgeting en Europe*, Léa RENARD, septembre 2023.
- *Introduction à l'économie sociale*, Léa MONZIBILA, décembre 2022.
- *Justice sociale et environnementale sur le même rail*, Zoé BEDELET, septembre 2022.
- *Un revenu d'autonomie pour les jeunes, un enjeu européen ?* Zoé BEDELET, septembre 2022.
- *La conférence sur l'avenir de l'Europe, quels enseignements en tirer ?* Rémi LETURCQ, août 2022.
- *Les incubateurs au service de la transition sociale et environnementale : le cas du Maghreb*, Inès BACCAR, avril 2022.

## CAHIERS - *Résultats de recherches comparatives européennes*

---

- *Vers une économie circulaire en Europe*. Anna-Lena REBAUD, septembre 2017.
- *Face aux nouvelles formes d'emploi, quelles réponses au plan européen ?* PLS & SMart, n°36, juin 2017.
- *Économie sociale, secteur culturel et créatif : vers une nouvelle forme d'entrepreneuriat social en France.* PLS & SMart, n°35, mai 2015.
- *Économie sociale, secteur culturel et créatif : vers une nouvelle forme d'entrepreneuriat social en Wallonie.* PLS & SMart, n°34, mai 2015.

## ÉTUDES & DOSSIERS - *Analyses et réflexions sur des sujets innovants*

---

- *Le nouveau pacte sur l'asile et la migration : un défi majeur pour les valeurs européennes*, Perrine HELY, novembre 2024
- *La transition juste : introduction à un concept de solidarité*, Aëla MOCAER, Léa RENARD, novembre 2023.
- *Insertion par le logement*, Elisa DAGEVILLE, Zoé BEDELET, novembre 2023.
- *Les tiers-lieux en Europe, une analyse comparative*, Elisa DAGEVILLE, mai 2023.
- *Achats publics socialement et écologiquement responsables en Europe, quels enjeux pour l'ESS*, Zoé BEDELET, mai 2023.
- *ESS & Afrique*, Inssafe BOUYAHYAOUÏ EL IDRÏSSI et Constance DE CROMBRUGGHE, avril 2023.
- *Illectronisme en Europe : une fracture numérique et sociale*, Léa RENARD, mars 2023.
- *La prison : l'ultime recours ?* Marie CANIVET, janvier 2023.

Toutes les publications **POUR LA SOLIDARITÉ - PLS** sur [www.pourlasolidarite.eu](http://www.pourlasolidarite.eu)

## Affaires sociales

*La construction d'un nouveau contrat social, ambition fondatrice du think & do tank européen POUR LA SOLIDARITÉ – PLS, implique de promouvoir la participation de toutes et tous aux processus décisionnels et aux projets sociaux communs, de rétablir des liens entre la société civile, le marché et l'État afin de créer ou de consolider le sentiment d'appartenance à la communauté. PLS se consacre à renforcer la cohésion sociale au sein de l'Union européenne au travers d'initiatives innovantes.*

**Collection « Études & Dossiers » dirigée par Denis Stokkink**

